

ARGENTRÉ

Bulletin Municipal



N°1

Juin 89

EDITORIAL

CHERS AMIS ARGENTREENS

Répondant à l'attente d'un certain nombre d'entre vous, nous avons pris l'engagement lors des élections municipales d'éditer chaque semestre un bulletin d'informations communales. L'heure est venue de faire paraître le premier numéro. Vous y trouverez un condensé des délibérations prises par le Conseil Municipal au cours des six mois écoulés, de ses projets à court et moyen terme, et aussi la relation des activités des différentes associations locales.

S'agissant d'un premier numéro, vous y relèverez sûrement quelques imperfections. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions. Toute critique constructive sera prise en compte.

Depuis les élections, le Conseil Municipal s'est mis au travail : des commissions ont été constituées, qui ont fait l'inventaire des forces et charges de la Commune dans leur domaine d'activité respectif.

La dernière phase de ce constat est engagée : nous avons rencontré récemment, Madame le Percepteur. La commission des Finances va maintenant, en collaboration avec celle-ci, élaborer le plan qui déterminera l'ordre des investissements à prévoir pour les six années à venir, car malgré l'urgence de plusieurs d'entre eux, nous ne pourrions les mener tous en même temps, et nous allons être contraints de déterminer des priorités, si nous ne voulons pas mettre à mal nos finances.

Voici pêle-mêle, sans ordre préférentiel quelques uns de ces projets :

- **Création de la zone commerciale**, qui va nécessiter des investissements importants, mais qui est vitale pour le commerce local et le développement futur de l'agglomération.

- **Construction d'une école primaire**, pour laquelle une subvention vient de nous être accordée. Bien que la courbe démographique ait tendance à s'infléchir, cette réalisation, coûteuse elle aussi, est nécessaire en raison surtout de l'inadaptation et de la vétusté des locaux actuels mais aussi de l'intérêt de libérer des locaux pour les Associations et d'ouvrir l'accès aux terrains des Marzelles ou se situera la future zone d'habitation et la future gendarmerie.

- **Extension et équipement de la zone artisanale et industrielle**, opération moins coûteuse à terme, car les investissements communaux seront compensés par les prix ou redevances versés par les entreprises en place. Il subsiste cependant le risque de défaillance de ces entreprises.

- **Aménagement du bourg** (entrée de l'agglomération : route de LAVAL, terrain du presbytère, opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) etc...).

- Aménagement d'un nouveau lotissement,

- Et quelques autres projets qu'il est sans doute prématuré de révéler aujourd'hui.

EDITORIAL

La Municipalité se penche également sur l'épineux problème de la qualité de l'eau. A l'heure où paraîtra ce bulletin, nous aurons eu (le 19 Juin) une réunion à la Mairie à laquelle nous avons convié les représentants de l'Administration (D.D.A., D.D.A.S.S.) et du Syndicat d'eau.

Le premier week-end de Juillet, nous aurons le plaisir d'accueillir le bourgmestre de BABENHAUSEN (Allemagne) accompagné d'une petite délégation, et cela grâce aux contacts établis par Madame GOHIER et son équipe lors du voyage des enfants de CM1 et CM2 en Allemagne en Avril dernier. Félicitons-les.

Peut-être est-ce l'amorce d'un rapprochement futur dont l'ensemble des enfants de la commune pourra bénéficier ?

Cela prouve, si besoin est, que l'amélioration de la qualité de vie dans une commune est l'affaire de tous. La Municipalité doit assurer la gestion et jouer un rôle d'incitation et d'animation, mais ce sont les résidents eux-mêmes et surtout les associations qui, par leur dynamisme et leur ouverture font que l'on se sent bien ou non au sein de la collectivité.

Les associations ont donc un rôle important à jouer et je crois qu'elles jouent bien ce rôle chez nous.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur les mérites des unes ou des autres, car je risquerai de faire des oublis. Je rappelle seulement quelques événements récents qui méritent d'être salués :

- les brillants résultats des équipes de basket-ball, de volley-ball, de bi-cross de l'U.S. Argentré,
- les excellents débuts de l'Ecole de Musique (90 élèves environ),
- le succès de la foire-exposition de l'Union des Artisans et Commerçants etc...

Et pour terminer, je vous incite à apporter votre contribution aux efforts fournis par l'association Animation Argentré, qu'anime Monsieur BROSSILLON, pour préparer le spectacle du 14 Juillet. La qualité du spectacle offert l'an dernier est un gage de réussite pour cette année. Encore faut-il que les Argentréens se mobilisent car il manque quelques figurants : c'est une excellente occasion de mieux faire connaissance avec d'autres Argentréens et de mieux s'insérer dans la vie locale.

La commune d'Argentré manque sans doute d'argent mais avec de l'enthousiasme, de la solidarité et de la bonne volonté, nous pourrions sûrement compenser très largement cette relative pauvreté, car comme le disait LA ROCHEFOUCAUD "Il y a peu de choses impossibles d'elles-mêmes, mais l'application pour les faire réussir nous manque plus que les moyens".

Michel DESCOTTES

ORGANISATION DES COMMISSIONS

Le Maire est Président de droit de chacune des commissions

ADMINISTRATION GENERALE

Vice-Président : M. Albert TRIQUET, Adjoint,
assisté de MM. BLOT, CROSNIER, GRUDE, LEFORT, Mmes GOULAY et LONGUEVRE

GESTION FINANCIERE

Vice-Président : M. Christian LEFORT, Adjoint,
assisté de MM. TRIQUET, LEVEILLE, FOUGERE, CROSNIER, GRUDE,
MARSOLLIER, MEZIERE, et Mme LAVENIER.

ENSEIGNEMENT, ACTION CULTURELLE, JEUNESSE ET SPORTS

Vice-Président : M. Roger FOUGERE Adjoint,
assisté de MM. DUCHENE, LEFORT, PAUMARD, Mmes LAVENIER, LONGUEVRE et
MALINE.

URBANISME, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT

Vice-Président : M. Jean-Baptiste LEVEILLE, Adjoint,
assisté de MM. BERNARD, BLOT, DUCHENE, DURAND, MARSOLLIER, MEZIERE,
PAUMARD, VANNIER.

INFORMATION (Comité de Rédaction du bulletin municipal)

Responsable : M. Christian LEFORT, Adjoint,
assisté de MM. CROSNIER, MARSOLLIER et Mme GOULAY.

COMITE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DU PLAN D'EAU

Président, M. Michel DESCOTTES, Maire,
assisté de MM. TRIQUET, CROSNIER, BLOT, DUCHENE, LEVEILLE, Mmes GOULAY
et LONGUEVRE.

**REPRESENTATIONS COMMUNALES DANS
LES DIFFERENTES INSTANCES**

	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
SYNDICAT D'INITIATIVE	Mmes GOULAY LONGUEVRE	
CALAMITES AGRICOLES	Mrs MEZIERE DURAND	
SYNDICAT DE PAYS DES CINQ RIVIERES	Mr DESCOTTES	Mr FOUGERE
- Commission de dévelop- pement économique	Mrs DESCOTTES FOUGERE	
- Commission de dévelop- pement agricole	Mrs DURAND MEZIERE	
- Commission de dévelop- pement associatif et touristique	Mmes GOULAY LONGUEVRE	
- Commission logement	Mrs LEFORT PAUMARD	
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE D'ARGENTRE SUD	Mrs DESCOTTES TRIQUET LEVEILLE	Mr MARSOLLIER
SYNDICAT D'ELECTRIFI- CATION	Mrs TRIQUET LEVEILLE	Mrs CROSNIER MARSOLLIER
SYNDICAT DE BASSIN DE LA JOUANNE	Mr TRIQUET	Mr DESCOTTES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Mmes GOULAY MALINE GOMBAULT Mr FOUGERE	
CONSEIL DE DISTRICT DE LAVAL	Mrs DESCOTTES LEFORT	Mrs FOUGERE CROSNIER

EXTRAITS
DES
DECISIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} trimestre 1989

A/Investissements et travaux importants :

1) Atelier implanté sur la zone artisanale de la Carie et mis à la disposition de la Société U.M.P. 53 (Usinage Mécanique de Précision).

a) Plan de financement :

Dépenses

- Construction du bâtiment	1 300 000 F.
- Honoraires architecte	88 000 F.
- Frais divers (contrôle technique, assurances etc..)	62 000 F.
	<hr/>
	<u>1 450 000 F.</u>

Ressources

- Avance remboursable de la Région	212 000 F.
- Subvention du département	248 000 F.
- Emprunt sur 15 ans à 8,80 %	764 000 F.
- T.V.A. récupérable	226 000 F.
	<hr/>
	<u>1 450 000 F.</u>

b) Modalités de paiement de la société utilisatrice du bâtiment

Principe

Le Conseil Général de la Mayenne a mis en application une procédure d'aide à l'investissement immobilier sur le principe suivant :

- La collectivité locale (la Mairie d'Argentré en l'occurrence) réalise la construction d'un ensemble correspondant aux exigences de l'activité du futur occupant,

- la collectivité rétrocède l'ensemble sous forme de crédit-bail immobilier sur 15 ans,

- l'industriel bénéficie ainsi indirectement des aides du Conseil Général et du Conseil Régional qui permettent de réduire les annuités de remboursement.

Financement

La Commune bénéficie d'avantages qui, à travers le crédit-bail, sont intégralement reversés à l'industriel :

- subvention du Conseil Général (plafonné à 250 000 F.),
- avance du Conseil Régional (300 000 F. maximum)

remboursable sans intérêts sur 5 ans à partir de la 6ème année,

Le financement complémentaire est assuré par un emprunt sur 15 ans sur lequel le Département accorde une bonification de 4,25 % sur le capital restant dû chaque année pendant 6 ans.

En fait, ce type d'opération, financièrement très intéressante pour l'industriel, est une "opération blanche" pour la Commune.

2) Rectification de la V.C. N° 139 (rue du Bourg)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'engagement pour les travaux de rectification de la voie communale n° 139 (rue du Bourg), dressé et présenté par la Direction Départementale de l'Équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de la réalisation des dits travaux ;
- **ADOpte** l'avant-projet estimé à 249 060 F. T.T.C.
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la D.G.E.

(2ème part) à raison de 20 % du devis de 210 000 F. H.T.

- **ARRETE** comme suit, les modalités de financement de cette opération :

- * emprunt207 060 F.
- * subvention D.G.E. 42 000 F.

Total	249 060 F.
-------------	------------

3) Zone artisanale.

Le développement de la zone artisanale étant la priorité des priorités, il est envisagé l'extension de celle-ci en acquérant une parcelle contigüe de 10 hectares et en faisant étudier ce projet d'extension.

4) Aménagement de l'entrée de l'agglomération route de LAVAL.

Il est envisagé d'aménager l'entrée de l'agglomération, route de LAVAL, avec des plantations et un couloir de circulation pour les piétons.

Ces travaux seraient exécutés à l'occasion de l'aménagement de la route départementale dont une première tranche, de l'agglomération jusqu'à l'autoroute, sera réalisée par le département, à l'automne.

B/ Petits travaux :

1) Aménagement coin jeux à l'école maternelle.

Un coin jeux sera aménagé à l'école maternelle par le personnel communal avec le concours des parents d'élèves.

Les matériaux seront fournis par la Commune.

2) Horloge électrique au clocher.

Le Conseil donne un accord de principe à l'installation d'une centrale horaire électronique à l'église en remplacement de la pendule Angélus défectueuse, montant de la dépense : 11 564 F. T.T.C.

3) Piste bi-cross.

Le Conseil accepte de réaliser les travaux d'allongement de la piste bi-cross sous réserve d'une participation aux travaux de l'U.S. Argentré.

C/ Divers :

1) Prêt pour le financement du bâtiment du service voirie.

Pour financer l'acquisition d'un bâtiment nécessaire pour le service de la voirie et le matériel se trouvant à l'intérieur de ce bâtiment, la Commune d'ARGENTRE (Mayenne) décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de LAVAL, un emprunt de la somme de 180 000 F. au taux de 9,40 % dont le remboursement s'effectuera en 15 ans à partir du 25 Janvier 1990.

2) Demandes de subventions.

Les Associations qui sollicitent des subventions vont devoir fournir à l'appui de leur demande le bilan financier de l'exercice écoulé. Il ne sera pas alloué de subvention aux Etablissements d'Enseignement Professionnel (Lycée, Maison Familiale, etc...).

3) Révision des tarifs de la cantine

Vu la circulaire préfectorale du 24 Novembre 1988 concernant l'évolution en 1989 des tarifs des cantines scolaires,

Considérant qu'une hausse maximale de 2,20 % peut être appliquée pour l'année 1989 aux tarifs des cantines scolaires,

Vu sa délibération du 1^{er} Février 1988 fixant les tarifs applicables le 1^{er} Mars 1988,

Après avoir pris connaissance du bilan Cantine de l'année 1988 qui présente un déficit important,

DECIDE de majorer de 2,20 % les tarifs de la cantine à compter du 1^{er} Mars 1989.

FIXE ainsi les nouveaux tarifs :

ARGENTRE

Repas enfant	12,60 F.
Repas adulte	19,10 F.

LOUVIGNE

Repas préparé enfant	11,60 F.
Repas préparé adulte	17,60 F.

4) Révision des tarifs de garderie

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du bilan de la garderie de l'année 1988 qui présente également un déficit important,

Attendu que les tarifs actuellement en vigueur sont de beaucoup inférieurs à ceux pratiqués dans les communes environnantes,

Vu sa délibération du 1er Février 1988 fixant les tarifs de garderie applicables au 1er Mars 1988,

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs afin de ne pas aggraver le déficit,

FIXE comme suit les nouveaux tarifs de garderie applicables le 1er Mars 1989.

Matin ou soir	7,00 F.
Matin et soir	11,00 F.
Demi-journée	10,00 F.
Journée	15,00 F.

5) Exploitation d'un ensemble porcin à BONCHAMP-lès-LAVAL.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 6 Janvier 1989 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique d'un mois sur la demande de Mr DESNOS Charles en vue d'exploiter une porcherie-engraissement de 588 places en complément de 80 truies et 400 porcelets, au lieu-dit "Les Vignes", Commune de BONCHAMP LES LAVAL, avec épandage d'une partie du lisier sur la Commune d'ARGENTRE.

Il donne également lecture de la lettre de M. le préfet de la Mayenne en date du 11 Janvier 1989 fournissant des éléments d'information sur la production porcine et l'élimination du lisier.

Il invite ensuite l'assemblée à consulter le dossier et à émettre un avis sur le projet et notamment sur le problème d'épandage du lisier sur la commune.

Le Conseil Municipal,

après consultation du dossier d'enquête publique et avoir délibéré,

considérant :

- que deux parcelles prévues pour l'épandage du lisier ont leur périmètre à moins de 300 mètres du captage de Montroux (captage unique pour 7 communes et environ 10 000 habitants), et sont situées à environ 300 mètres de la zone d'habitation des Logis de la Vallée de la Jouanne.

- que l'implantation d'ateliers hors sol devrait être planifiée en fonction des possibilités d'épandage et leur construction prévue à l'intérieur et à proximité immédiate des périmètres réservés à l'épandage.

- que le plan d'occupation des sols, approuvé le 1er Février 1988, prévoit un périmètre de protection du captage de Montroux à respecter.

- que la commune s'est opposée à un projet d'ouverture de carrière afin notamment d'éviter la pollution de la nappe d'eau souterraine.

EMET un avis défavorable à l'épandage du lisier de la porcherie projetée sur le territoire de la commune d'ARGENTRE.

CONFIRME la nécessité absolue de protéger le captage de Montroux qui accuse déjà un taux de nitrate de plus de 40 mg par litre.

N'IGNORE pas les nuisances dues aux odeurs pour les riverains de la zone concernée.

6) Loyer du bureau de poste.

Le Conseil Municipal,

Vu la lettre du Directeur des Services Fiscaux de la Mayenne en date du 6 avril 1989 relative à un nouvel examen de la valeur locative du bureau de poste.

ACCEPTE le nouveau loyer des locaux fixé à 45 000 F.par an, avec révision à l'expiration de chaque période triennale.

7) Equipement du corps de Sapeurs-Pompiers, Programme 1989.

Vu les besoins en matériel pour le bon fonctionnement du corps de Sapeurs-Pompiers de première intervention d'ARGENTRE, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à acquérir sous forme d'achats groupés par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, **3 appareils d'appel sélectif**, permettant aux pompiers de service d'être appelés directement sans avoir recours à la sirène si le sinistre ne nécessite pas une mobilisation plus importante.

VOTE au Budget Primitif 1989, un crédit de 15 000 F. sous la rubrique "Equipement du Corps de Sapeurs-Pompiers".

SOLLICITE la subvention départementale au taux de 30 % pour ce petit matériel.

8) Ecole St Cyr Ste Julitte dépenses de fonctionnement 1989

Le Conseil Municipal a voté un crédit de 230 000 F. au budget primitif 1989 pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'école St Cyr Ste Julitte dans le cadre de la convention passée avec la Commune.

9) Fleurissement

Reconduction du concours de maisons fleuries. Mme Irène GOULAY et Mme Marie-Odile LAVENIER feront partie du jury fleurissement.

10) Actions culturelles

A l'occasion du Bicentenaire de la Révolution Française, le Conseil a décidé un effort budgétaire exceptionnel de 10 000 F. en liaison avec l'Association "ANIMATION ARGENTRE" qui organise le spectacle du 13 Juillet "DE LA BASTILLE A LA GUILLOTINE".

BUDGET 89



Revenus de l'Etat
420 500
1 704 911
Travaux de service
Particuliers
Allocations
Travaux publics
Travaux privés

Revenus de l'Etat
420 500
1 704 911
Travaux de service
Particuliers
Allocations
Travaux publics
Travaux privés

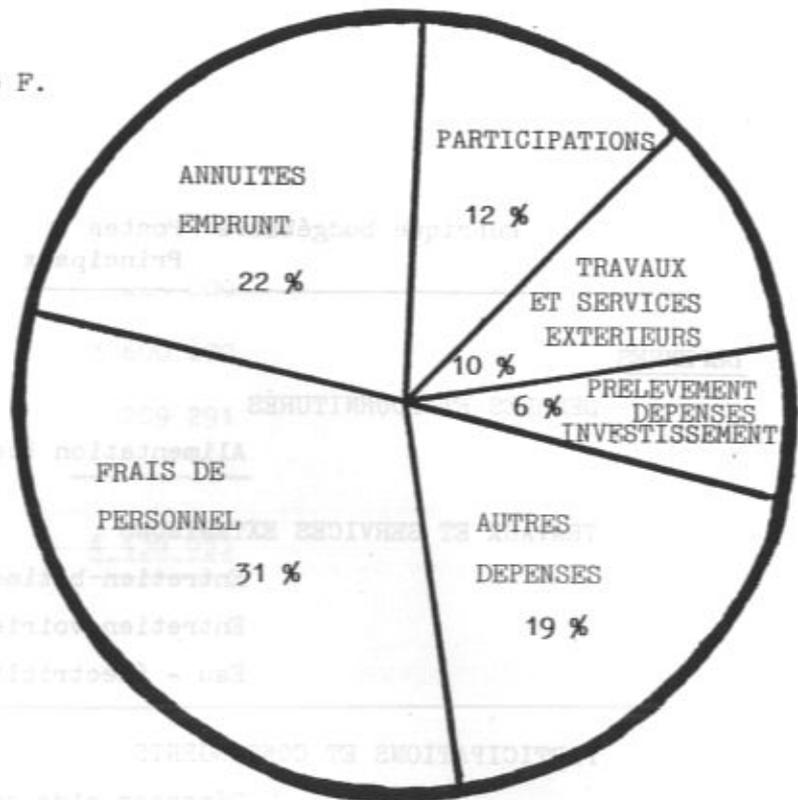


50
FRANCE

Dépenses de fonctionnement 5 778 973 F.

Denrées et fournitures	428 300
Frais de personnel	1 794 917
Impôts et taxes	45 500
Travaux et services extér.	597 000
Participat., contingents	696 549
Allocations, subventions	222 447
Frais gestion générale	379 500
Frais financiers	770 127
Dotations aux amortiss. ^t	1 329
Prélèvement remb.capital	495 728
Prélèvement dép.investis.	347 576

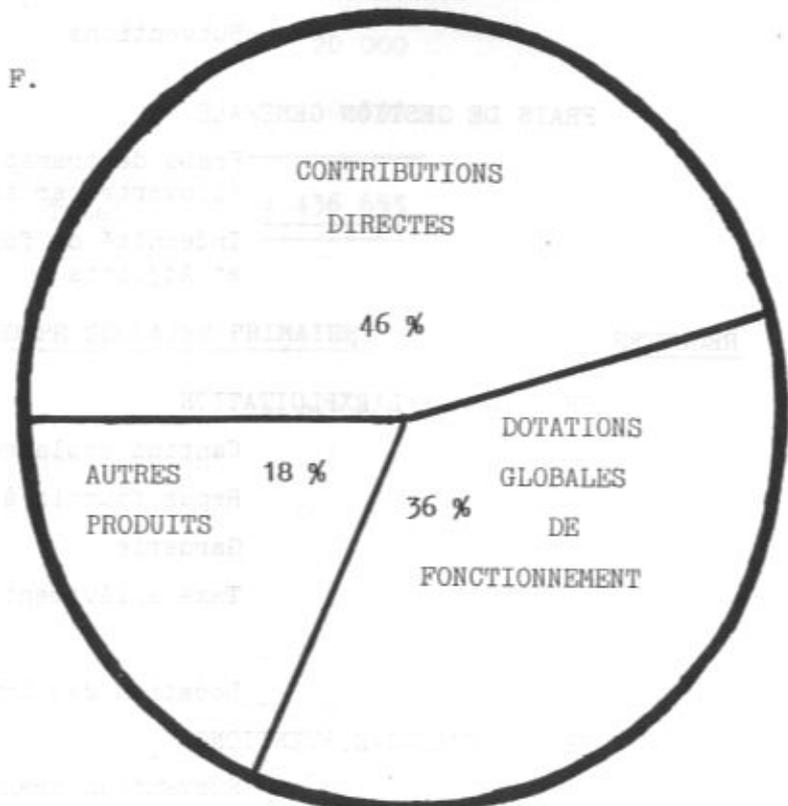
DEPENSES



Recettes de fonctionnement 5 778 973 F.

Produits de l'exploitat.	584 500
Produits domaniaux	223 600
Produits financiers	4 238
Recouvrements subventions	180 930
Dotations versées/l'Etat	2 089 166
Impôts indirects	41 453
Contributions directes	2 655 086

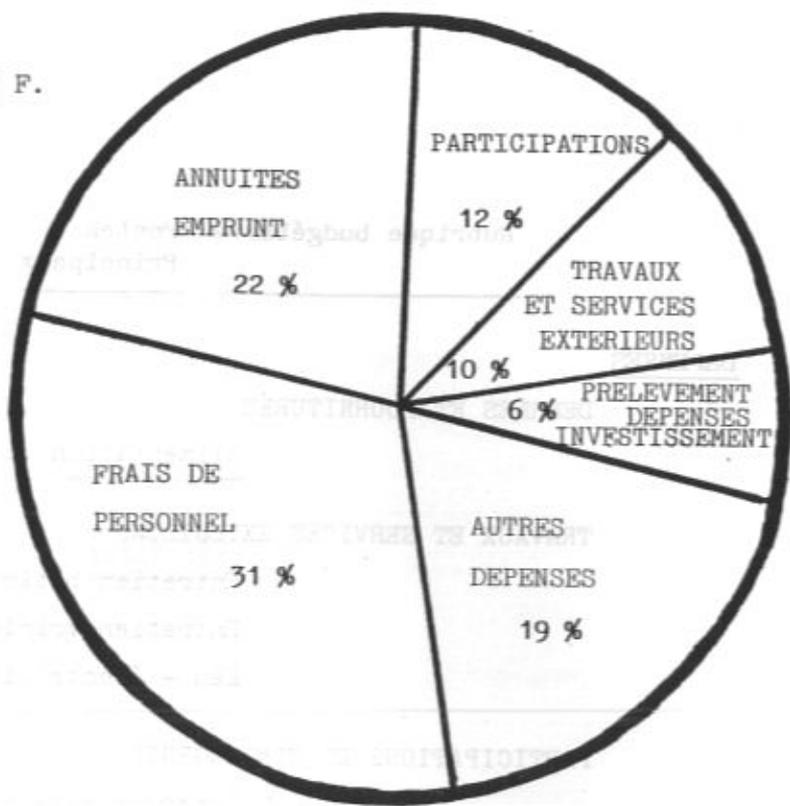
RECETTES



Dépenses de fonctionnement 5 778 973 F.

Denrées et fournitures	428 300
Frais de personnel	1 794 917
Impôts et taxes	45 500
Travaux et services extér.	597 000
Participat., contingents	696 549
Allocations, subventions	222 447
Frais gestion générale	379 500
Frais financiers	770 127
Dotations aux amortiss. ^t	1 329
Prélèvement remb.capital	495 728
Prélèvement dép.investis.	347 576

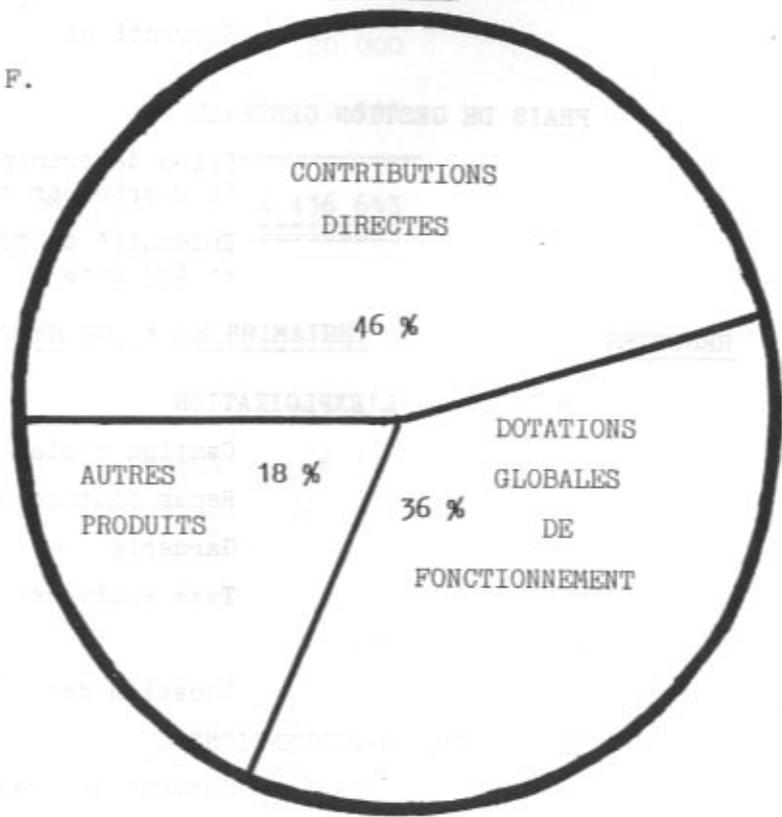
DEPENSES



Recettes de fonctionnement 5 778 973 F.

Produits de l'exploitat.	584 500
Produits domaniaux	223 600
Produits financiers	4 238
Recouvrements subventions	180 930
Dotations versées/l'Etat	2 089 166
Impôts indirects	41 453
Contributions directes	2 655 086

RECETTES



PRINCIPAUX POSTES PAR RUBRIQUES

<u>Rubrique budgétaire</u>	<u>Postes Principaux</u>	<u>Montants inscrits au budget</u>
DEPENSES		
DENREES ET FOURNITURES		428 300
	Alimentation (cantine)	230 000
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS		597 000
	Entretien bâtiments	140 000
	Entretien voiries	150 000
	Eau - électricité etc...	135 000
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS		696 549
	Dépenses aide sociale	101 982
	Fonctionnement école privée	230 000
	District de Laval	145 950
	Service ordures ménagères	185 000
ALLOCATIONS ET SUBVENTIONS		222 447
	Subventions	202 827
FRAIS DE GESTION GENERALE		379 500
	Frais de transport (couverts par subvention)	115 000
	Indemnité de fonction Maire et Adjoints	180 000
RECETTES		
PRODUITS DE L'EXPLOITATION		584 500
	Cantine scolaire	260 000
	Repas fournis à Louvigné	72 000
	Garderie	56 000
	Taxe enlèvement ordures ménagères	185 000
PRODUITS DOMANIAUX		223 600
	Location des immeubles	220 000
RECouvreMENTS-SUBVENTIONS		180 930
	Subvention transport scolaire	105 000

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 1989

1) DEPENSES :

Travaux de voirie	180 000
Aménagement bâtiments communaux	162 362
Zone commerciale	285 000
Groupe scolaire primaire	3 600 000
Divers	209 291
	<hr/>
Total	<u>4 436 653</u>

2) RECETTES :

Subventions et participations	802 732
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	347 576
Emprunts	2 937 500
Fonds de compensation TVA	318 004
Taxe locale d'équipement	20 000
Divers	10 841
	<hr/>
Total	<u>4 436 653</u>

DETAILS DU FINANCEMENT DU GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE.

Emprunt	2 287 500
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	66 385
subvention spécifique	762 500
fonds de compensation TVA	291 252
Crédit relais TVA	200 000
Excédent	- 7 637
	<hr/>
Total	<u>3 600 000</u>

COMMENTAIRES GENERAUX SUR LE BUDGET

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 778 993 F. dont un prélèvement pour dépenses d'investissement de 347 576 F.

Hormis le prélèvement, les dépenses progressent de 7,35 % ; cela s'explique essentiellement par la hausse des frais de personnel suite aux embauches par nécessité de service en 1988 et 1989. Par contre, l'annuité d'emprunt baisse de 7,82 % en 1989.

A l'exception des recouvrements de frais financiers sur les ventes de terrain du "Hameau du Palis", les recettes progressent de 6,43 %. Les dotations versées par l'Etat sont en hausse de 15,62 %, ceci étant dû à la faiblesse du potentiel fiscal communal (839,96 F. par habitant en 1988).

En ce qui concerne les impôts directs, les décisions suivantes ont été votées :

NATURE DE L'IMPOT	Taux imposition		% de variation des bases	effet en % de la variation des taux	effet global pour le contribuable en %
	1988	1989			
Taxe habitation	13,27	14,27	+ 2,48	+ 7,54	+ 10,20
Foncier bâti	21,33	22,33	+ 2,48	+ 4,69	+ 7,28
Foncier non bâti	38,04	39,04	- 0,47	+ 2,63	+ 2,15
Taxe professionnelle	11,02	11,02	-	-	-

Ces majorations sont rendues nécessaires par la progression des dépenses de fonctionnement d'une part et d'autre part, par les dépenses d'investissement à venir, telles que la construction du groupe scolaire primaire et la création envisagée de la zone commerciale notamment.

Le taux de la taxe professionnelle reste inchangé. Cela traduit la volonté du Conseil Municipal de voir se développer toute activité économique sur la Commune.

Il faut cependant remarquer qu'aucun taux des 4 taxes n'avait été modifié depuis 1985.

Cette augmentation de la pression fiscale traduite en francs ne représente que 86 831 F. soit 1,50 % des recettes totales et il est bien évident que de réelles ressources doivent être recherchées ailleurs que dans la pression fiscale. C'est ainsi que la recherche du développement économique doit être "la priorité des priorités". L'avenir de la commune en dépend. Actuellement, la taxe professionnelle ne représente que 18,80 % du produit des contributions directes et 7,20 % des recettes totales.

En fait, la maîtrise des finances communales passe par 4 critères principaux :

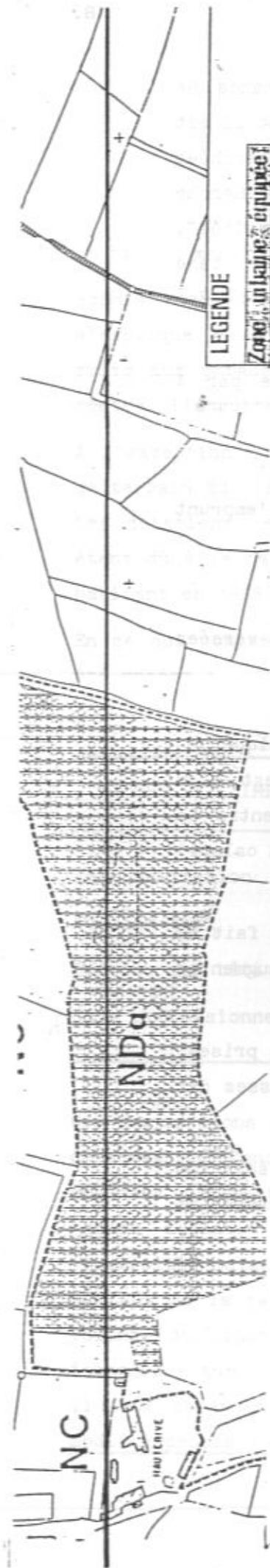
- 1) Adaptation des charges salariales aux besoins réels.
- 2) Détermination de la capacité à avoir recours à l'emprunt qui détermine la capacité à investir.
- 3) Niveau de la pression fiscale.
- 4) Evolution des dotations globales de fonctionnement versées par l'Etat.

Aujourd'hui, la maîtrise de ce quatrième point est quelque peu remise en cause. En effet, si le mécanisme de calcul est bien défini, il semble qu'une éventuelle déconnexion du lien entre la D.G.F. et l'évolution des recettes de TVA (qui servent à son calcul) soit à l'ordre du jour des discussions parlementaires.

Le gouvernement cherche à revenir sur une loi qui du fait de l'harmonisation européenne des taux de TVA risque de faire augmenter les recettes fictives de TVA.

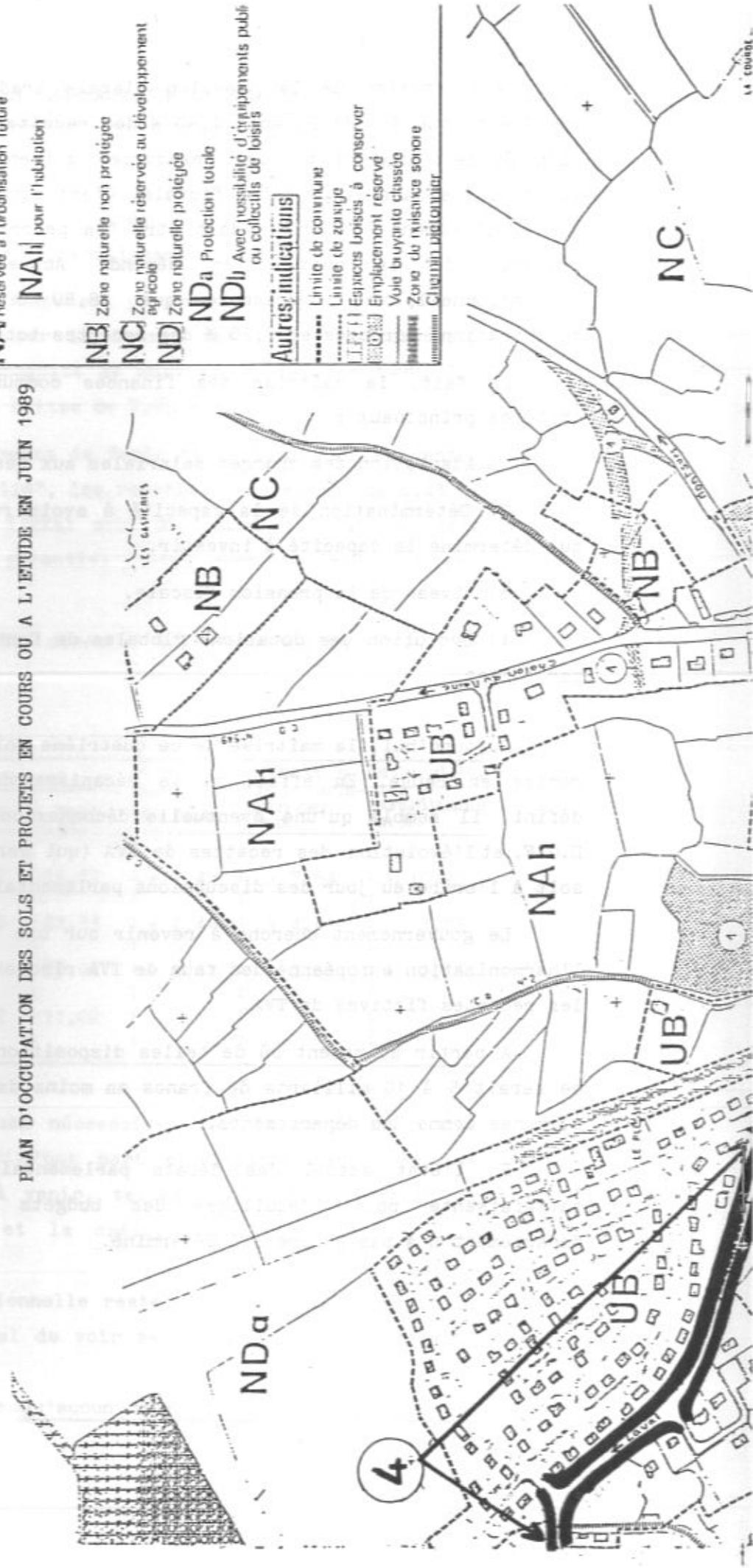
A partir du moment où de telles dispositions seraient prises, ce serait 5 à 10 milliards de francs en moins dans les caisses des communes comme des départements.

En l'état actuel des débats parlementaires, une solution satisfaisante pour l'équilibre des budgets des communes et département n'a pas encore été déterminé.



L'AGGLOMERATION d'ARGENTRE

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET PROJETS EN COURS OU A L'ETUDE EN JUIN 1989



LEGENDE

Zones à caractère agricole

UA Zone centrale ancienne

UB Extension récente

Zones naturelles non aménagées

NA Réservée à l'urbanisation future

NAh pour l'habitation

NB Zone naturelle non protégée

NC Zone naturelle réservée au développement agricole

ND Zone naturelle protégée

NDα Protection totale

NDh Avec possibilité d'aménagements publics ou collectifs de loisirs

Autres indications

----- Limite de commune

----- Limite de zoning

||||| Espaces boisés à conserver

▨▨▨▨ Emplacement réservé

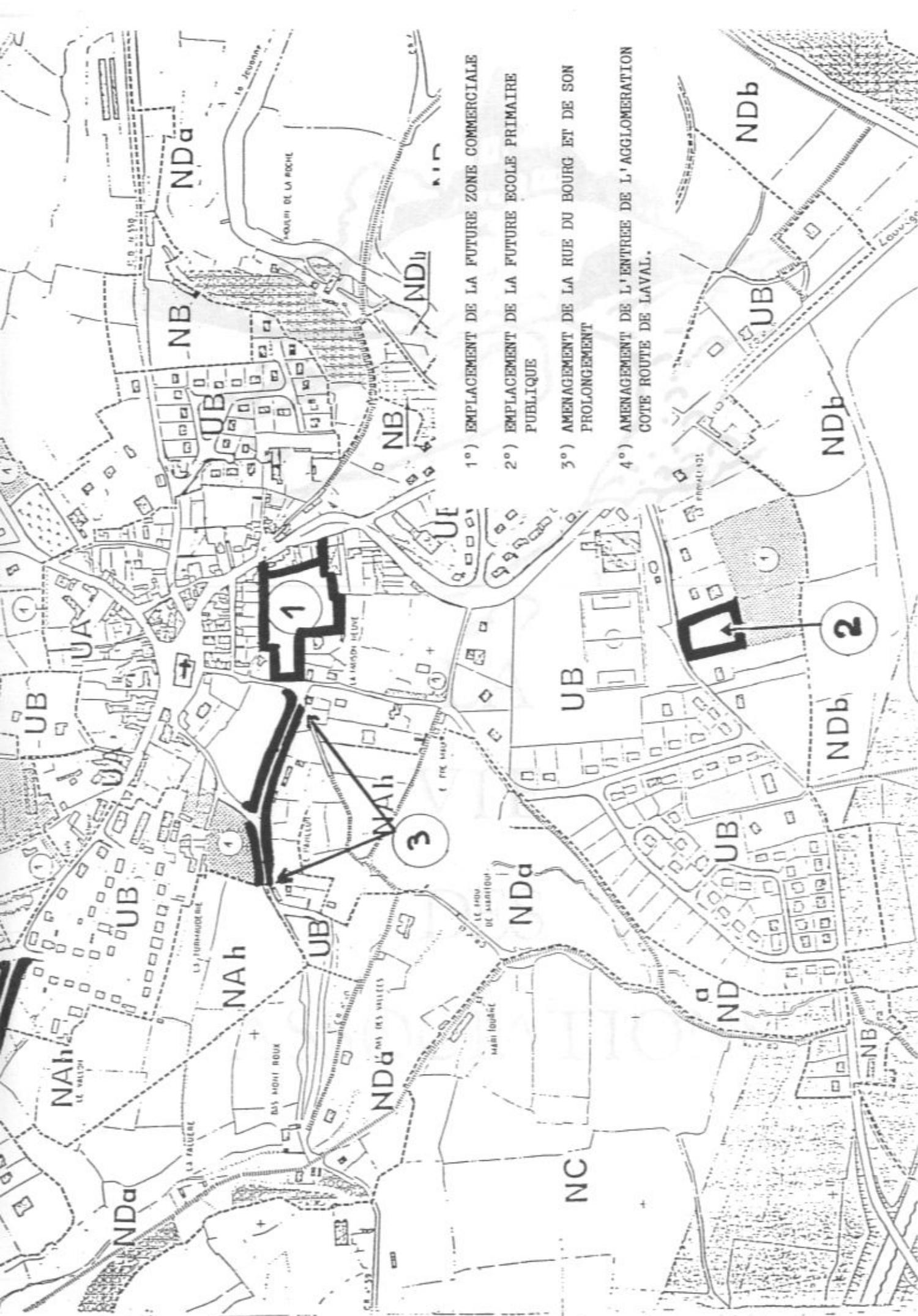
==== Voie bruyante classée

----- Zone de nuisance sonore

----- Chemin vicinal

NC

4



1°) EMPLACEMENT DE LA FUTURE ZONE COMMERCIALE

2°) EMPLACEMENT DE LA FUTURE ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

3°) AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU BOURG ET DE SON PROLONGEMENT

4°) AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE L'AGGLOMÉRATION CÔTÉ ROUTE DE LAVAL.



LA

VIE

DES

ASSOCIATIONS

AMICALE LAIQUE**Qui est-elle ?**

C'est une association "Loi 1901" à but non lucratif. Elle est composée de parents d'élèves bénévoles aidés par les enseignants de l'école publique.

Que fait-elle ?

Elle apporte à l'école le complément financier indispensable à son bon fonctionnement.

Elle organise des soirées diverses, des bals, des concours de pétanque ou de cartes, la fête de plein air et l'arbre de Noël. L'apport financier de ces différentes manifestations sert, d'une part à organiser les voyages scolaires, les classes de mer ou de ville et les spectacles pour les enfants tels que cinéma ou marionnettes et d'autre part, à acheter les jouets de Noël.

L'Amicale Laïque rappelle quelques dates :

- 25 Juin fête de plein air,
- 23 Septembre concours de pétanque en double hommes.

Si certaines personnes désirent s'associer à la vie de l'Amicale Laïque, elles seront les bienvenues.

Le Président

M. HIVET

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL D'ARGENTRE

Elle vous propose les services :

- d'une travailleuse familiale,
- de deux aides ménagères,
- et de nouveaux services comme la télé-alarme et le portage des repas.

1) La travailleuse familiale intervient pour aider à faire face à certaines situations rencontrées (maternité, fatigue, maladie, surcharge due aux enfants en bas âge, etc...).

2046 heures ont ainsi été effectuées en 1988.

2) Les aides ménagères assurent une aide aux personnes âgées dans leurs tâches quotidiennes pour favoriser leur maintien à domicile.

1642 heures ont été effectuées à ce titre en 1988.

3) Les nouveaux services viennent en complément du travail des aides ménagères et peuvent retarder l'hospitalisation.

Pour tout renseignement, s'adresser aux responsables bénévoles :

- Service travailleuse familiale : **Mme MARTEAU Yvette**
- Service aides ménagères : **Mme JUHEL Monique**
- La télé-alarme et le portage des repas : **M. BONTEMPS Olivier**

O.G.E.C. - A.P.E.L. : 2 ASSOCIATIONS DE L'ECOLE ST CYR-STE JULITTE

L'OGEC, assure l'administration et la gestion de l'école St Cyr - Ste Julitte, celle-ci, située 17, rue des Sports, fut ouverte en 1907. Ecole primaire à ses débuts, elle étendit son enseignement aux plus petits, en ouvrant plus tard une section maternelle. Aujourd'hui, ce sont 150 enfants de 2 à 11 ans qui fréquentent l'établissement.

L'école dispose de locaux en projet de réaménagement ; composés de 5 classes pour le primaire, de 2 classes et d'une salle de repos pour la maternelle. L'une de ces classes est équipée d'une mezzanine, permettant une plus grande diversification d'activités ou d'ateliers. Deux vastes cours, matérialisées pour la pratique du sport, s'ajoutent à l'espace vert équipé de jeux réservés aux plus jeunes. Une partie de ces locaux est mise à disposition gracieusement par Mr Le TOURNEURS du VAL ; de son côté la municipalité apporte une aide financière appréciable pour les charges de fonctionnement. Les parents d'élèves et les sympathisants de l'établissement ont toujours répondu présents aux demandes d'amélioration et d'aménagement (travaux de peinture, plantations, mezzanine, réfection des cours...). Leur bénévolat s'étend aussi à la participation active lors de l'organisation des fêtes (bal, concours, Noël ...).

L'OGEC de l'école St Cyr - Ste Julitte, régi par la loi 1901, se compose de 18 membres. Sa direction en est assurée par **M. Maurice BREHARD**, Président.

L'Association des Parents d'Elèves (APEL), assure pour sa part la représentation des familles, près de l'équipe enseignante et d'autres instances. Elle joue un rôle actif dans la bonne marche de l'établissement, et dans les diverses organisations (fête, projet éducatif, voyage scolaire, classe de découverte ...).

L'APEL, également régie par la loi 1901, se compose de 12 membres ; représentée par **Mme Catherine HIBOU**, Présidente.

L'équipe enseignante dirigée par **Mme Irène GOHIER**, dispense un enseignement basé sur un projet pédagogique, et assure pleinement ses missions éducative et chrétienne. Ce groupe de six institutrices, est aidé de deux femmes de service et d'un travailleur d'utilité collective. Depuis la rentrée de septembre 1988, deux priorités ont été retenues :

- travail par ateliers (décloisonnement) qui facilite l'adaptation à la 6ème,
- l'initiation à une langue étrangère (l'allemand) dans les deux classes de C.M..

Le temps fort de cette innovation a été le séjour d'une semaine à BABENHAUSEN en SOUABE. Expérience riche en découvertes sur tous les plans, pédagogique, culturel et social.

En attendant le retour des petits Allemands l'an prochain, une correspondance permet d'entretenir les liens d'amitié nés de cette rencontre et de motiver les enfants pour l'apprentissage d'une langue étrangère.

Pour plus de renseignements, ou visite de l'école, prendre contact avec **Mme GOHIER Irène**, Tél. : 43.37.32.00 ou 43.37.32.33

Rappel des fêtes :

- 09 Septembre 89 concours de pêche,
- 04 Novembre 89 loto.

A Bientôt.

ASSOCIATION DES AMIS DE LA MUSIQUE

- Pourquoi une école de musique ?

Quand tout va bien, nous avons tous envie de chanter ou de siffler. En fait, la musique est partout, elle fait partie de notre vie. Comment vivre sans musique ? Elle embellit ou accompagne si bien tous les événements de la vie : du jeune partant guitare en bandoulière chanter sa soif de justice et de paix, aux plus anciens, heureux dans leur logis, écoutant des airs de Vivaldi.

; Mais, si l'on veut qu'elle soit toujours plus belle, si l'on veut la comprendre pour mieux l'apprécier, il est nécessaire de la "cultiver".

Voilà, parmi tant d'autres, les motivations principales qui justifient l'existence d'une **Ecole de Musique**.

Nous tenons à souligner l'accueil très favorable de la municipalité à la culture musicale. De même, la fanfare et les jeunes qui assuraient les cours les années passées ont été très réceptifs à la création de l'Ecole de Musique.

Environ **90** élèves fréquentent l'école de musique sous la direction de **Didier COUSIN**.

L'équipe professorale est composée de :

- **Philippe MARTINEAU** (clarinette)
- **Laurent DY** (trompette)
- **Bertrand LEMALE** (percussions)
- **Patricia COUSIN** (piano)
- **Philippe GOHIER** (saxophone-solfège)
- **Didier COUSIN** (guitare-solfège)
- **Armelle SANGAN** (flûte traversière)

Pour l'avenir, l'association souhaite qu'un groupement de communes puisse être mis en place de telle sorte que les cours étant dispensés d'une manière plus rationnelle, les tarifs soient revus à la baisse. En tout état de cause, nous étudions une tarification plus adaptée aux revenus des familles.

Le Président
Yves BREHARD

UNION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS D'ARGENTRÉ

L'U.A.C.A. est une association qui regroupe la majeure partie des artisans et commerçants de la commune.

Elle fut créée en 1985 et son but est d'entreprendre, d'organiser ou encourager toutes manifestations et toutes initiatives qu'elle jugera être utiles au développement et à la prospérité du commerce et de l'artisanat local.

Elle organise plusieurs manifestations dans l'année :

- **EN AVRIL**, course cycliste avec semaine promotionnelle
Le Trophée Société Générale fut créé à Argentré avec le concours de l'O.C.C. Laval. Il comprend une étape contre la montre à Argentré le matin et une étape en ligne l'après-midi.

L'organisation et la sécurité incombent à l'U.A.C.A..

- **EN JUIN**, foire exposition sur 2 jours, en 1989, nous en sommes à la 4ème édition.

Elle regroupe des artisans et commerçants d'Argentré, quelques uns de l'extérieur et des associations locales.

Au cours de ces 2 jours, des animations diverses sont présentées et la fête foraine bat son plein.

- **EN OCTOBRE**, soirée sous forme de bal ou de repas dansant ou autre.

- **EN DECEMBRE**, le Père-Noël passe dans les rues de notre commune à bord de sa traditionnelle charrette et fait sa distribution de friandises pour le plaisir des petits et des grands.

Le Président

Jean-Pierre MAILLET

CLUB DU 3ème AGE D'ARGENTRÉ

Le Club fut fondé en 1975 et **M. Jean-Baptiste HESTEAU** en fut le premier président. Son but est de rendre service à ses adhérents et de procurer des loisirs aux personnes âgées d'Argentré.

En Janvier 1989, **M. Ernest SAUDUBRAY** qui fut président pendant 14 ans, a été remplacé par **M. Fernand RENARD**. Le Club compte 125 adhérents. Tous les jeudis après-midi, les adhérents peuvent se

retrouver au local, place de l'église pour jouer à la belote ou aux jeux de société pendant que d'autres jouent aux boules sous la charmille du presbytère.

Et le café de 4 heures réunit tout le monde pour les fêtes, les anniversaires... et les informations.

Le local a été rajeuni par la pose d'un revêtement de sol plus facile à entretenir. Dommage que le local soit un peu exigü.

Chaque année la Galette des Rois et le repas du Club nous réunissent tous à la salle des fêtes. Par ailleurs, des voyages d'un jour sont organisés : Blain (44) en mars - floralies de la Tranche sur Mer en avril, Saumur en juillet, séjour en Alsace du 28 mai au 4 juin.

Par ailleurs, une promenade pédestre a lieu le premier mardi de chaque mois pour découvrir les anciens et les nouveaux quartiers d'Argentré.

Chaque année nous prenons un grand bol d'air lors de journées "pêche pique-nique". Nous participerons à la journée départementale à Laval et nous invitons cordialement tous nos amis à l'après-midi familial du 22 octobre prochain.

A la variété des animations offertes, nous avons le souci d'offrir la bonne humeur et le sens de l'accueil pour tous ceux qui veulent bien se joindre à nous.

Nous accompagnons de notre amitié les personnes hospitalisées ou en maisons de retraite.

Pour tous les habitants d'Argentré, nous voulons être les "Aînés" toujours prêts à rendre service.

La Secrétaire

Irène GOULAY

ASSOCIATION ANIMATION ARGENTRE

C'est à la demande de la municipalité, pour remplacer le comité des fêtes, que s'est créée l'A.A.A. en 1984.

Sous la présidence de Madame E. PERRIER, diverses manifestations ont eu lieu sur le plan d'eau. Les traditionnels feux d'artifice et bal du 14 Juillet se déroulaient sous la direction de cette association.

Le 24/11/87, lors de l'assemblée générale, Madame PERRIER ayant manifesté le désir de ne pas se représenter à la présidence de l'association, elle est remplacée par M. BROSSILLON, secondé par le vice-président, M. G. SABIN, et Mme TULARD secrétaire trésorière.

L'idée de la nouvelle équipe est d'agrémenter le feu d'artifice par une manifestation réunissant un maximum de personnes, et permettant d'utiliser le cadre du plan d'eau. L'idée retenue est de faire un "son et lumière".

Vaste projet ! le fonds de caisse avoisinant les 600 F., quel thème choisir ? Comment faire ? Comment financer ?

La perspective du bi-centenaire de la révolution française nous incite à choisir ce thème pour créer le scénario, l'année 88 pouvant être un coup d'essai.

Diverses personnes sont alors sollicitées pour leurs connaissances historiques et c'est ainsi qu'une réunion hebdomadaire permet à **Mme GOULAY, M. GROUSSARD, M. BREHARD M., M. MAILLET, M. LECOMPTE, et M. BROSSILLON**, d'écrire le spectacle 88.

La municipalité séduite par le projet, le financera pour la somme de 10 000 F. Les commerçants et artisans argentréens participeront généreusement. Certains dons nous seront affectés. Par contre, la tentative faite sur le parking du plan d'eau de faire un feu de la St Jean, se soldera par un échec financier.

Pendant tout ce temps, dans l'ombre, des bénévoles travaillent à l'élaboration et à la peinture des décors, à l'assemblage de la scène flottante, à la construction de la Bastille, à la création des accessoires...

Le Club du 3ème âge se mobilise pour la confection des costumes...

Enfin ! à la mi juin, un essai de sonorisation sur le plan d'eau permet à ceux qui n'y croient pas de constater que le projet aboutira. Dès lors les inscriptions de figurants se multiplient, les premières répétitions attirent déjà des spectateurs et le mardi 12 Juillet, à la répétition générale, nous sommes déjà sûrs que ce sera une réussite.

Grâce à l'action des gendarmes d'Argentré, le flot des voitures des spectateurs sera canalisé sur le parking de la "Promenade", ce qui évitera tout embarras de circulation. La présence des pompiers rassurera les artificiers qui travailleront dans des conditions difficiles dues à un vent violent. Malgré ce mauvais temps, **150 figurants et techniciens** présenteront un spectacle parfait à plus de **2500 spectateurs**, spectacle que certains même qualifieront "**d'évènement argentréen**".

Un repas amical permettra aux figurants et techniciens, accompagnés de leurs familles, de se retrouver et de visionner le spectacle le 17/9/88.

Le succès de 1988 a incité l'A.A.A. à préparer 1989 de manière encore plus grandiose.

Devions nous présenter le même spectacle ? Résolution est prise dès le début 89 de présenter une nouvelle reconstitution historique pour le 14 Juillet 89. Une équipe composée de **Mme E. ROGER, MM. Y. ROGER, J.-L. GROUSSARD, M. BREHARD, J. LECOMPTE, L. DUPUIS, P. BROSSILLON**, se réunit une à deux fois par semaine pour écrire un nouveau spectacle. Dès le mois de mars, les programmes sont tirés, et commencent à se vendre, le scénario est écrit, et on attaque la bande son. Le résultat sera présenté le 13 Mai, mais il semble que l'enthousiasme est retombé, car seules 80 inscriptions sont reçues pour cette manifestation. Pourtant, pour l'année 89, il est nécessaire d'avoir au moins **150 participants + 30 techniciens machinistes**.

Devrons nous encore attendre le dernier moment ? Les inscriptions sont ouvertes et peuvent être adressées à l'A.A.A..

Le spectacle composé de 14 scènes durera environ 1h 30 et réservera quelques surprises de taille ... mais chut ! ne dévoilons rien.

La modique somme de 10 F. par personne sera demandée pour assister à la représentation, l'acquisition préalable d'un programme donnant bien sûr droit à l'entrée gratuite.

Le but est de réussir à réaliser un bénéfice substantiel qui permettra d'envisager l'avenir avec sérénité. Une partie de ce bénéfice servirait à l'achat de matériel, car actuellement nous devons louer le matériel électrique, la sonorisation... ce qui grève lourdement le budget.

Lors de l'assemblée générale 89, nous déterminerons ensemble les nouvelles orientations de l'A.A.A. qui est ouverte à toutes les propositions. Ne perdons pas de vue que la vie associative sert à se connaître et à se faire plaisir ensemble.

Souhaitant vous avoir mieux fait connaître l'A.A.A. d'avance je remercie tous ceux qui d'une manière ou d'une autre, contribueront à la réussite du spectacle.

Le Président

P. BROSSILLON

SYNDICAT D'INITIATIVE DU CANTON D'ARGENTRE

Le **Syndicat d'Initiative du Canton d'Argentré** fut créé le 2 Juillet 1985. Son conseil d'administration fut constitué des représentants des 9 communes du canton d'Argentré. **Monsieur J. PAILLARD** fut élu président.

Suite aux élections de mars 1989, de nouveaux membres sont désignés et une assemblée générale aura lieu le mardi 27 Juin à 20 h 30 à la Mairie d'Argentré pour reconstituer le bureau.

Le Syndicat d'Initiative assume l'accueil et l'information touristique, il contribue à la mise en valeur des richesses naturelles, des monuments.

Vous connaissez déjà le dépliant du canton, bien attrayant et vous avez suivi la cassette audio-visuelle lors des semaines commerciales.

Pour la 3ème année une permanence sera assurée en Juillet-Août au n° 1, rue de Beausoleil : **120 visites en 87, 250 en 88.**

Une charmante hôtesse fait visiter l'exposition des "artistes de chez nous" et en 89, de nouvelles animations sont prévues.

Toute la documentation sera renouvelée et nous attendons votre visite.

La Secrétaire

Irène GOULAY

MIEUX VIVRE A ARGENTRE

Après un examen sur l'action menée par la liste "MIEUX VIVRE A ARGENTRE" et son résultat honorable aux élections municipales, cette dernière se constitue en association pour :

- s'intéresser de près au déroulement de la vie municipale,
- soutenir toute initiative tendant au développement dynamique et harmonieux de la commune.

Les membres souhaitent être les interlocuteurs de la population et du Conseil municipal.

Ils travailleront en complémentarité ou en opposition selon les circonstances et les problèmes à résoudre.

Après examen des statuts, il fut procédé à l'élection du conseil d'administration élargi et du bureau.

Ce dernier se présente comme suit :

Président : M. Gilbert ROCHER

Vice-Président : M. Noël FROISSARD

Secrétaire : Mme Françoise CHOUZENOUX

Secrétaire-adjoint : M. Jean-Pierre ROUZIER

Trésorier : M. Patrick CACHEUX

Trésorier-adjoint : M. Marcel CHESNAY

Le Président

Gilbert ROCHER

U.S. ARGENTRE Comité directeur

La saison 88/89 n'a pas enregistré de changement spectaculaire dans les effectifs. Les résultats sportifs ne sont pas exceptionnels à l'exception du Basket qui va faire son entrée en championnat régional pour la prochaine saison.

Le problème essentiel reste celui de l'encadrement, les structures actuelles ne changent guère et un certain phénomène d'usure (voire de motivation) commence à se faire sentir.

En effet, depuis que le complexe sportif a été mis à notre disposition (voilà 4 ans), les équipes dirigeantes (exception faite du foot-ball) n'ont pratiquement pas changé.

Un besoin de renouvellement des cadres semble indispensable. Nul doute que certains compétiteurs adultes ou certains parents d'enfants, adhérents à l'U.S. Argentré prendront conscience qu'une association ne peut fonctionner sans responsables bénévoles ; ce ne sont pas toujours "les autres" qui doivent faire fonctionner le club.

Enfin, se pose le problème d'occupation de la salle aussi bien en semaine que le dimanche. Les structures actuelles, ne permettent pas la création de toute autre nouvelle section.

Mais, ne dramatisons pas, avec ses 500 adhérents, jeunes et moins jeunes, l'U.S. Argentré regroupe près de 25 % de la population, ce qui représente une belle satisfaction pour l'année du 25^{ème} anniversaire de la création de l'U.S. Argentré.

Le Président

François DANEELS

U.S. ARGENTRE Section gymnastique

La section gymnastique accueille chaque année une quarantaine d'enfants répartis en deux groupes.

Mme Christine LETHON propose aux plus jeunes (5 et 6 ans) des jeux variés et parcours d'éveil.

Les plus âgés (7 à 11 ans) sont encadrés par M. Jacques DESNOS.

Pour tous renseignements on peut s'adresser aux responsables de la section :

Mmes Sylvie DRUET (tél. 43.37.33.60) et

Yolande BLANCHARD (tél. 43.37.36.41).

U.S. ARGENTRE Section basket-ball

"Le petit Poucet . . .

dans la cour des grands

EN 1981, la section basket renaît de ses cendres avec une équipe de quinze jeunes basketteuses argentréennes qui gravissent régulièrement les échelons pour venir pointer son nez parmi les grands. "Les victoires engendrent les victoires et celles-ci la bonne ambiance et la cohésion de l'équipe, mais il est toutefois nécessaire de rester serein face à l'avenir" estiment les responsables dont les objectifs de début de saison se trouvent dépassés avec la montée en championnat régional.

Un effectif uniquement argentréen....

Cette section est restée fidèle jusqu'à ce jour à la volonté première des responsables de "n'accepter que des joueuses argentréennes, bien que des demandes venues des communes voisines leur soient parvenues".

64 joueuses pour 6 équipes.

18 seniors, 13 cadettes, 13 minimes et 20 benjamines.

Deux équipes seniors et quatre équipes de jeunes disputent les championnats départementaux, une en cadettes, une en minimes et deux en benjamines. Toutefois, "la qualité de la relève tarde à percer, les jeunes n'ont pas encore confirmé leurs possibilités", font remarquer les entraîneurs, "ce qui peut constituer un handicap pour l'avenir à moyen terme".

La nécessité de mettre en place une école de basket se fait de plus en plus sentir, mais deux problèmes se posent : celui de l'encadrement et celui de pouvoir dégager un créneau horaire dans une salle des sports dont le planning est déjà presque saturé.

Le championnat ...mais aussi la coupe.

Après avoir remporté il y a deux ans la finale de la coupe des vaincues du premier tour, elles ont été cette année finaliste de la coupe départementale LE COZ, qu'elles ont disputé contre EVRON le samedi 13 mai. Elles se sont inclinées sur le score de 60 à 55 après avoir mené 29 à 22 à la fin de la première mi-temps.

Des aînées qui préparent leur succession.

L'effectif nécessite un encadrement assez important ; il a pu être assuré dans de bonnes conditions grâce à MM. Jean-Yves JEULAND, André LEUDIERE et Jean-Pierre MORIN mais aussi des joueuses des équipes seniors : Melles Dominique MARTINIERE pour les cadettes et Isabelle FOUGERE pour les minimes, Mme Yvette LEPECULIER et Melles Christèle BOURNY, Sandra LANDAIS, Régine BRAULT et Mme Elisabeth GENOUEL pour les benjamines. Quant à Melle Christine BRETON, elle a accepté depuis cette année d'assurer la responsabilité d'arbitre du club.

"Les entraînements ont été suivis avec beaucoup d'assiduité à tous les niveaux. Un regret toutefois de ne pouvoir posséder le sept majeur du fait de la scolarisation hors département de certaines joueuses."

Le bureau est composé de 11 membres.

Président, M. André LEUDIERE; vice-président, M. Jean-Pierre MORIN ; trésorier, M. Jean-Yves JEULAND ; secrétaire, Melle Isabelle FOUGERE.

U.S. ARGENTRE Section volley-ball

"Pouvoir pratiquer son sport favori dans sa commune et faire partager cette passion aux jeunes", tel est le souhait du petit groupe d'Argentréens à l'origine de l'arrivée du volley à l'union sportive.

Quatre années au top niveau,....pour les seniors.

Dès la première année, les argentréens s'octroient la première place du championnat départemental 2 puis continuent leurs excellents résultats en départemental 1. Depuis trois ans, les locaux se disputent régulièrement les premiers rôles avec l'ASPTT, derrière laquelle ils termineront second cette année malgré une victoire par 3 sets à 0 contre ceux-ci lors du dernier match de championnat.

"Les bons résultats sont la conséquence d'une assiduité aux entraînements et de l'excellente ambiance qui règne au sein de l'équipe".

Outre le championnat, depuis la création de la section la coupe a souri aux argentréens qui ont disputé pour la quatrième fois consécutive la finale après s'être octroyé le trophée à trois reprises.

Des féminines pour la première année.

Avec un effectif de neuf joueuses dont huit débutantes, les argentréennes ont connu quelques difficultés pour s'imposer.

"De bons progrès tant sur le plan individuel que collectif" ont permis de remporter une victoire en fin de championnat.

Des jeunes qui confirment.

Trois équipes, deux benjamines et une poussine ont disputé divers tournois. Quatre joueurs ont participé au cours des vacances de Pâques à un stage départemental. "Bilan satisfaisant, mais quelques inquiétudes pour l'encadrement la saison prochaine".

Des effectifs en hausse.

Quarante trois licenciés, soit neuf de plus que l'année passée, qui ont permis d'engager deux équipes supplémentaires, une féminine et une de jeunes. L'effectif reste toutefois un peu juste à chaque niveau et le président verrait d'un bon oeil quelques inscriptions supplémentaires pour la saison prochaine.

Le bureau :

Président, M. Yves ROGER ; secrétaire, M. Jean-Pierre MORIN trésorier, M. Jacques DESNOS ; membres, MM. François DANEELS, Gérard LECOURT et Alain MARTIN.

U.S. ARGENTRE Section footballBilan saison 88-89

Ce fut une saison de transition après deux années difficiles. Un nouveau souffle semble arriver. **160 licenciés** ont participé aux différents championnats. Les équipes SENIORS (2), JUNIORS (1), CADETS (1), MINIMES (1), PUPILLES (2), et POUSSINS (2), auxquelles il faut ajouter une vingtaine de joueurs débutants et l'équipe de vétérans créée depuis 84-85.

C'est donc une section pleine d'avenir avec tous ces jeunes.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau de la section

Président : **GOHIER Philippe** chemin des Marzelles tél. 43.37.35.08

Vice-Présidents: **LENAIN Bertrand** 18, rue de Bellevue tél. 43.37.34.07

FAVRIS Alain 16, rue des Fauvettes tél. 43.37.35.53

Membres : **GOHIER Louis, MARTINIERE André, AUREAU André, LEUDIÈRE Paul, SOUDRIL Gilbert, GIBON Michel, BREHARD Maurice, JOUAUX Alain.**

U.S. ARGENTRE Section bicross

Président : **SABIN Gabriel**

Secrétaire-Trésorier : **GROUSSARD Jean-Louis**

Secrétaire-Trésorier Adjoint : **LEGRAND Michel**

Licenciés : 20 13 licenciés loisirs

7 licenciés juniors

Bilan sportif :

- Championnat de ligue Pays de Loire junior : classement après les 6 épreuves :

Catégorie 8 ans : **LERIOUX Damien** 2ème

9 ans : **LELIEVRE Mickaël** 3ème

12 ans : **CHABERT Johann** 2ème

13 ans : **LEGRAND Arnaud** 2ème

15 ans : **MARTIN Ismaël** 11ème

16 ans : **RIANDIÈRE Jean-Philippe** 4ème

18 ans : **SABIN Lionel** 5ème

- Tiers de finale du championnat de France à SAINT SAVIN (33)
Les 7 pilotes cités précédemment y ont été sélectionnés
et à l'issue de ces épreuves cinq sont qualifiés pour la
finale du championnat de France à FLEURBAY (62)

LERIOUX Damien

LELIEVRE Mickaël

CHABERT Yohann

LEGRAND Arnaud

RIANDIERE Jean-Philippe

Pour tout renseignement sur le bicross :

SABIN Gabriel tél. : 43.37.30.57

GROUSSARD Jean-Louis tél. : 43.37.35.88

Date à retenir :

Samedi 16 Septembre 1989

**Course promotionnelle à ARGENTRE en
semi-nocturne (formule inédite en Mayenne)**

U.S. ARGENTRE Section tennis de table

La section tennis de table a connu de beaux jours dans les années 78-79 et 80 puis, quelques difficultés liées à un manque de dirigeants ont fait que la section a été "mise en sommeil" jusqu'en janvier 1986, date à laquelle **Marcel DAVOUST** et **Jean-Yves THOMAS** ont repris les destinées de la section.

Lors de son redémarrage, l'effectif n'était que de **6 adhérents** en entraînement loisir. A la fin de la saison 88/89, ce chiffre était porté à **22** dont seulement **4 adultes**. Aujourd'hui, le tennis de table à ARGENTRE est complètement remis sur pied (et le bon), il est même envisagé une montée en Division 3 (le niveau le plus bas étant D 5) départementale pour la saison prochaine.

Afin de faire participer le plus de joueurs possible, il a été décidé de faire un certain "roulement" dans les effectifs, cela est très bien accepté par les joueurs, même si c'est au détriment du résultat de l'équipe parfois.

Pour la saison prochaine, avec l'aide de 2 bonnes recrues, nous envisageons de jouer davantage le résultat avec comme objectif **la montée en D3.**

Par rapport aux saisons passées, la saison 88/89 a vu son activité s'affermir :

- 2 équipes ont joué en championnat départemental,
- 2 équipes ont participé à la coupe de la Mayenne et ont passé les 2 premiers tours,
- les minimes ont disputé 4 journées interclubs,
- le championnat départemental individuel à ST PIERRE LA COUR a vu un minime arriver jusqu'en 8ème de finale, battu par le champion départemental.

Président : Marcel DAVOUST

Secrétaire-Trésorier : Jean-Yves THOMAS

U.S. ARGENTRE Section tennis

1) La particularité de la section tennis est de gérer deux catégories différentes d'adhérents et donc, en fait, de gérer deux sous-sections :

- tennis loisir
- tennis compétition.

Or, malheureusement, les structures actuelles et le développement des autres sections pèsent lourdement sur le tennis-loisir qui ne dispose pratiquement d'aucun créneau horaire fixe ; comment alors s'étonner de la lassitude de ce type d'adhérent et donc de la chute des effectifs du tennis-loisir.

Par ailleurs, et d'une manière générale (ce n'est pas particulier à ARGENTRE), le tennis-compétition n'est pas considéré comme une discipline sportive à part entière, et très souvent, on privilégie les sports d'équipe au détriment du sport individuel, le tennis en l'occurrence.

2) A la fin de la dernière saison, la section tennis comptait **153 membres dont 64 jeunes et 38 "classés"**.

13 équipes ont participé aux différents championnats

- 3 en seniors hommes
- 2 en seniors dames
- 4 en jeunes
- 2 en seniors +
- 2 en coupe d'été

Les résultats de la saison sportive 88/89 n'ont pas été exceptionnels. Les équipes 1 hommes et dames ont fait un aller et retour en division supérieure.

Les 2 équipes sont "montées" pour la saison 88/89, elles redescendent pour la saison 89/90. Il faut signaler que l'équipe 1 hommes jouait en division d'honneur régionale, 2 divisions en dessous du championnat de France.

La satisfaction est venue de l'équipe 2 hommes qui termine en tête de sa division et monte en 1ère division départementale, l'écart entre l'équipe 1 et l'équipe 2 ne sera plus que de 3 divisions au lieu de 5.

64 enfants ont fréquenté l'école de tennis sous la direction de Noël FROISSARD assisté de 4 éducateurs. Les deux meilleurs jeunes du club ont bénéficié de l'entraînement départemental à Laval pendant 2 trimestres.

Les 2 jeunes Raphaël MAURUS et Arnaud LEFORT sont finalistes des championnats individuels de la Mayenne en cadets et minimes.

Par ailleurs, la section organise 4 tournois qui ont vu la participation de 280 licenciés dont 115 pour le seul tournoi messieurs de septembre.

Les bénéfices ainsi retirés permettent à la section de fonctionner sans aucune subvention municipale.

Président : Christian LEFORT

Secrétaires : Marcel CHESNAY

Antoine MAURUS

Trésorier : Jean-Yves MOUSSAY

Pour tout renseignement concernant les adhésions, s'adresser à Antoine MAURUS.

CALENDRIER DES FETESANNEE 1989

25 Juin	Fête de plein air école publique
9 Juillet	Concorus de pêche Société de pêche
14 Juillet	Animation Argentré
22 Juillet	Comice agricole cantonal
29 Août au 10 Septembre .	Tournoi de tennis messieurs
9 Septembre	Concours de pêche école St Cyr-Ste Julitte
10 Septembre	Kermesse du district paroissial
16 ou 17 Septembre	Course promotionnelle de bi-cross
23 Septembre	Concorus de pétanque Amicale laïque
7 Octobre	Soirée Union commerciale
22 Octobre	Après-midi familial Club du 3ème âge
28 et 29 Octobre	Week-end des classes "9"
12 Novembre	Commémoration de l'Armistice
18 Novembre	Concours de belote des routiers
25 Novembre	Soirée concert de la Fanfare
2 Décembre	Repas du C.C.A.S.
9 Décembre	Bal des Sapeurs-Pompiers
10 Décembre	Fête de la Sainte-Barbe
15 Décembre	Soirée de Noël école St Cyr-Ste Julitte
16 Décembre	Arbre de Noël école publique
19 Décembre	Arbre de Noël école St Cyr-Ste Julitte
31 Décembre.....	St Sylvestre

ETAT-CIVILNaissances

PELLERIN	Cyril	28/01/89	29, rue des Sports
SERGENT	Nadège	06/02/89	Le Grand Choiseau
HAUTBOIS	Hélène	06/02/89	4, rue du Champ de la Vigne
GOUGEON	Thomas	10/03/89	17, rue le Hameau du Palis
CRUPAUX	Camille	01/04/89	La Faluère
BAGLIN	Clément	25/04/89	6, rue des Rochers
LIMBADA	Neflah	13/05/89	6, rue des Roitelets

Décès

Suzanne FAGLAIN veuve TROCQUENET	24, rue de Ballée	01/01/89
Laurette MARION épouse OGER	10, rue du Lac	30/01/89
Raymonde CHAPOULLIE épouse VESLIN	47bis, a ^e Kléber PARIS	03/02/89
Madeleine BOURRE veuve CRIBIER	11, place de l'Eglise	06/04/89
Henri HOUDIN	La Croix Maugé	24/04/89
Jean-Yves ALEXANDRE	La Haute Place	06/06/89

PERMANENCES DES ELUS

M. DESCOTTES	le samedi	de 9 H	à 11 H
M. TRIQUET	les mardi et vendredi	de 11 H	à 12 H
M. LEFORT	le vendredi	de 17 H 30	à 18 H 30
M. LEVEILLE	le jeudi	de 9 H	à 11 H
M. FOUGERE	le lundi	de 17 H	à 18 H

HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. : 43.37.30.21

Lundi	de 9H à 12H	-	de 14H à 19H
Mardi	de 9H à 12H	-	de 14H à 19H
Mercredi	de 9H à 12H	-	de 14H à 19H
Jeudi	de 9H à 12H	-	de 14H à 19H
Vendredi	de 9H à 12H	-	de 14H à 18H

HEURES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE MUNICIPALE

Horaires du mois de Juillet

du Lundi au Jeudi :	7H à 19H
Vendredi :	7H à 18H

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Tél. : 43.37.37.34

Tous les mardis de 9H 30 à 12H.